

**AVIS PUBLIC
RÈGLEMENT 2747-2019
ENTRÉE EN VIGUEUR ET RÉSUMÉ**

PRENEZ AVIS que lors d'une séance tenue le 3 février 2020, le conseil municipal de la Ville de Magog a adopté le Règlement 2747-2019 modifiant le Règlement du plan d'urbanisme 2367-2010 concernant les affectations et le PPU dans le secteur des rues Saint-Patrice Ouest et des Pins.

Ce règlement est entré en vigueur le 6 février 2020, soit à la date de la délivrance d'un certificat de conformité par la MRC de Memphrémagog.

Le résumé de ce règlement est de modifier le Plan d'urbanisme 2367-2010 concernant les affectations et le PPU dans le secteur des rues Saint-Patrice Ouest et des Pins afin de :

- remplacer l'affectation publique située au coin des rues Sain-Patrice Ouest et des Pins (ancienne église St. Luke) par une affectation commerciale locale;
- modifier les plans particuliers d'urbanisme dans le secteur de la rue Saint-Patrice Ouest pour y permettre des usages de vente au détail spécialisée de faible superficie et d'activités culturelles ou sociales.

Ce règlement peut être consulté au Service du greffe situé au 7, rue Principale Est, à Magog, aux heures ordinaires de bureau et sur notre site internet au www.ville.magog.qc.ca/avispublics. Toutefois, pour plus d'informations concernant ce règlement, veuillez contacter la Division urbanisme au numéro 819 843-3333, poste 540.

Donné à Magog, le 11 février 2020.


M^{me} Marie-Pierre Gauthier,
Greffière adjointe